

Journées nationales du Souvenir Français

Vendredi 26 et samedi 27 novembre 2021

Le général Gilles Glin, délégué général du Souvenir Français des Pyrénées Orientales, a participé aux travaux des journées nationales du Souvenir Français à Paris, réunissant 86 délégués généraux de France et de l'étranger.

Le thème des séances de travail de ce séminaire était la refondation de la politique de sauvegarde des tombes (voir le texte joint).

Le vendredi soir, les délégués se sont rendus à l'Arc de Triomphe pour la cérémonie de ravivage de la flamme. On notait une forte participation des jeunes et une faible participation des élus locaux. Ceux-ci rejoignent leurs circonscriptions dès le vendredi soir...

Les débats et échanges d'expériences ont été riches entre délégués généraux et les directives du président général, le contrôleur général Barcellini bien comprises.

En résumé, le Souvenir Français assure la veille mémorielle des cimetières communaux, en répertoriant les carrés militaires communaux et les tombes familiales des morts pour la France. Nous rendrons compte annuellement de cette mission par des comptes-rendus formalisés. Cela vaudra au Souvenir Français une subvention annuelle de 96 000€ de la DPMA du ministère des Armées : pas de compte rendu de veille, pas de subvention. Des conventions seront à établir avec les mairies pour l'entretien des tombes.

Un effort particulier sera porté sur les tombes familiales en déshérence des Morts pour la France. Des tombes de regroupement seront à initier avec l'accord des mairies.



Figure 1 Tombe familiale du Marsouin Palet

Par ailleurs, le programme événementiel de 2022 a été évoqué, avec entre autres, l'anniversaire de la fin de la guerre d'Algérie, l'anniversaire de la mort du maréchal de Lattre de Tassigny, et l'hommage aux morts pour la France au Tchad (1979-1982).

Nous avons rendu hommage à l'un d'entre eux, le marsouin Palet à Montalba le château en plantant un rosier de la Mémoire sur sa tombe en présence de sa famille. Cérémonie d'hommage à Patrick PALET, Mort pour la France en OPEX dans le cadre de l'inauguration du Monument aux Morts en OPEX à Paris.

Enfin, nous aurons à rendre hommage à un mort pour la France en 1942, natif de notre département. Son profil sera publié dans un bulletin national dédié « Les 100 morts pour la France de 1942 ».

CHAPITRE 2 : LA REFONDATION DE L'ACTION DU SOUVENIR FRANÇAIS

1. Le socle de la refondation

La refondation repose sur quatre choix :

1) *Le choix des cimetières dans lesquels le Souvenir Français intervient*

Le Souvenir Français n'intervient pas dans les nécropoles nationales. Il concentre son activité dans les cimetières communaux.

2) *Le choix des tombes*

Le Souvenir Français sauvegarde quatre types de tombes :

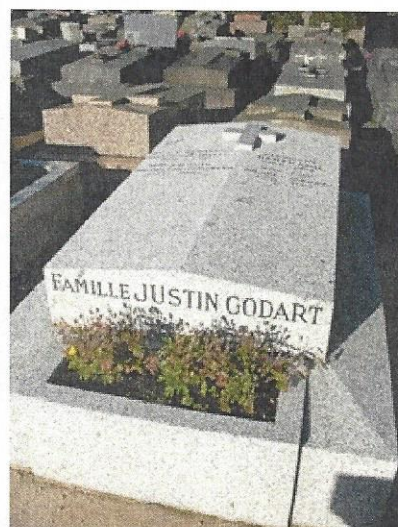
- Les tombes de combattants reconnus « Morts pour la France » (depuis 1914) ;
- Les tombes de combattants morts au combat au XIXe siècle, avant la création de la Mention (ex : 1870-71) ;
- Les tombes de combattants morts de maladie (ou de vieillesse), présentant un intérêt pour l'Histoire (ex : les compagnons de la libération, les généraux napoléoniens, etc.) ;
- Les tombes de citoyens ayant bien servi la France (ex : les Justes parmi les Nations).



*Sépulture de Louis Rebour,
Compagnon de la Libération,
Cimetière ancien de St-Quay-
Portrieux (22)*



*Sépulture du Général
Napoléonien Dembarrere,
Cimetière de Lourdes (65)*



*Sépulture de Justin GODART (1871-
1956), avocat lyonnais, reconnu
Juste parmi les Nations,
Cimetière de Bagneux (92)*

3) *Le choix d'un refus des ossuaires municipaux comme lieux d'inhumation définitif des « Morts pour la France »*

Lorsqu'une tombe en déshérence est supprimée, les restes des personnes qui y sont inhumées rejoignent l'ossuaire municipal ou la sépulture commune où ils deviennent anonymes.

Le Souvenir Français s'oppose à cette situation qu'il dénonce comme une « faute mémorielle ». Une tombe dans laquelle a été inhumé un « Mort pour la France » croise en effet trois mémoires : familiale, locale et nationale. La disparition de la première mémoire n'entraîne pas la disparition des deux autres mémoires. Des lors, il est essentiel de conserver une référence au « Mort pour la France » inhumé dans la tombe familiale.

Afin de mobiliser l'opinion publique sur ce refus, le Souvenir Français a lancé le 11 novembre 2021, une pétition en ligne (**Annexe 5**).

4) *Le choix de trois types d'interventions mémorielles*

- La veille ;
- L'animation ;
- L'entretien.

2. Les trois types d'intervention

2.1. La veille mémorielle

La veille mémorielle* consiste à :

- Recenser dans chaque cimetière communal les tombes dans lesquelles sont inhumés des « Morts pour la France » ;
- Vérifier l'état d'entretien des tombes recensées.

2.1.1. La veille sur les sépultures perpétuelles de l'Etat

- *Veille sur les tombes de 1870*

Une déclaration d'intention signée entre la DPMA, le VDK et le SF le 25 juillet 2021 a défini le contenu de cette action (**Annexe 6**) qui repose sur trois points :

- 1) Le recensement des sépultures de morts de 1870-71 ;
- 2) L'étude à terme des conditions de conservation ;
- 3) La création d'un groupe de travail.

Concernant le Souvenir Français, un exceptionnel travail de recensement a été conduit et sera progressivement achevé.

Départements où le recensement a été réalisé ou coordonné par les délégations générales du Souvenir Français : le Loir-et-Cher, la Meurthe-et-Moselle, l'Orne, Paris, le Bas-Rhin, la Sarthe, la Seine-Maritime, la Seine-Saint-Denis, les Vosges, les Hauts-de-Seine.

- *Veille sur les tombes dans les carrés nationaux et mixtes*

Une convention relative à la valorisation mémorielle des sépultures militaires perpétuelles situées dans les cimetières communaux a été signée entre la DPMA, l'ONAC-VG et le SF est en cours de signature. (**Annexe 7**). Pour rappel, la liste des carrés concernés se trouve en **Annexe 4**.

Cette convention définit le contenu de la veille mémorielle assurée par le Souvenir Français :

- Assurer une visite régulière des carrés et recenser les défauts d'entretien ;
- Valoriser les sites par différentes actions mémorielles ;
- Adresser à la DPMA un rapport annuel concernant les 1/3 des carrés nationaux et mixtes ;
- En échange, réceptionner une subvention annuelle de 69 000 euros qui sera répartie aux comités ayant assuré la veille mémorielle durant l'année.

La veille mémorielle assurée par les comités se traduit par la rédaction d'une fiche de contrôle (**Annexe 8**) :

- Rédigée par le comité ;
- Validée par le délégué général ;
- Regroupée par la direction générale ;
- Expédiée à la DPMA.

2.1.2. La veille sur les sépultures communales et familiales

Le Souvenir Français assure la veille de l'ensemble des tombes de « Mort pour la France » dans les cimetières communaux. Cette veille est globale : sépultures perpétuelles, familiales et communales. Elle se matérialise par la signature d'une convention entre la commune et le Souvenir Français.

La première convention de ce type a été signée avec la municipalité de Bourg-de-Péage (26) le 8 novembre 2021 (**Annexe 9**).

Elle prévoit une activité de base :

- L'organisation par le comité du Souvenir Français du recensement exhaustif des tombes de MPF du(des) cimetière(s) communal(aux) ;
- L'installation sur chaque tombe veillée de la cocarde du Souvenir Français (**Annexe 10**) ;
- L'installation à l'entrée du cimetière d'un panneau signalant la veille (**Annexe 10**) ;
- Indemnisation du Souvenir Français par la commune : 2 euros par tombe veillée par an.

Cette activité de base peut s'élargir et être intégrée dans la convention :

- Proposition de suppression d'une tombe en déshérence lorsque cette tombe ne présente aucun intérêt esthétique ou si le combattant inhumé ne présente pas un destin exceptionnel ;
- Création d'une tombe collective*, dans laquelle seront regroupés les restes de tous les combattants MPF dont la tombe est supprimée. Les restes de chaque combattant seront placés dans un reliquaire* (boîte à ossements), aux côtés de ceux de sa famille, inhumés dans la tombe supprimée ;
- Inscription sur la tombe collective des noms des combattants, ainsi que de la guerre à laquelle ils ont participé ;

- Financement des suppressions des tombes en déshérence et de la création de la tombe collective par la commune. Le Souvenir Français pourra éventuellement apporter une subvention au cas par cas ;
- Prise en charge de l'entretien de la tombe collective par le Souvenir Français. La cocarde sera apposée sur la tombe collective ;
- Dans le cas où la tombe en déshérence serait conservée, la propriété serait prise par la commune et l'entretien par le Souvenir Français.

2.2. L'animation mémorielle

L'animation mémorielle se matérialise par quatre types d'initiatives :

- 1) Des gestes commémoratifs ;
- 2) Des moments de mobilisation ;
- 3) La géolocalisation des tombes ;
- 4) Des visites pédagogiques.

2.2.1. Les gestes commémoratifs

A l'origine, le Souvenir Français organisait des cérémonies dans les cimetières communaux, en particulier sur les tombes de 1870-71. A partir de 1919, les cérémonies dans les cimetières ont été abandonnées au profit des cérémonies devant les Monuments aux Morts. Cet abandon a fait perdre au Souvenir Français son rôle moteur au profit des élus et des associations d'anciens combattants et victimes de guerres.

Il est désormais essentiel, tout en conservant notre présence lors des cérémonies organisées devant les Monuments aux Morts, de « revenir » dans les cimetières. A cette fin, le concept de geste commémoratif a été défini. C'est une cérémonie :

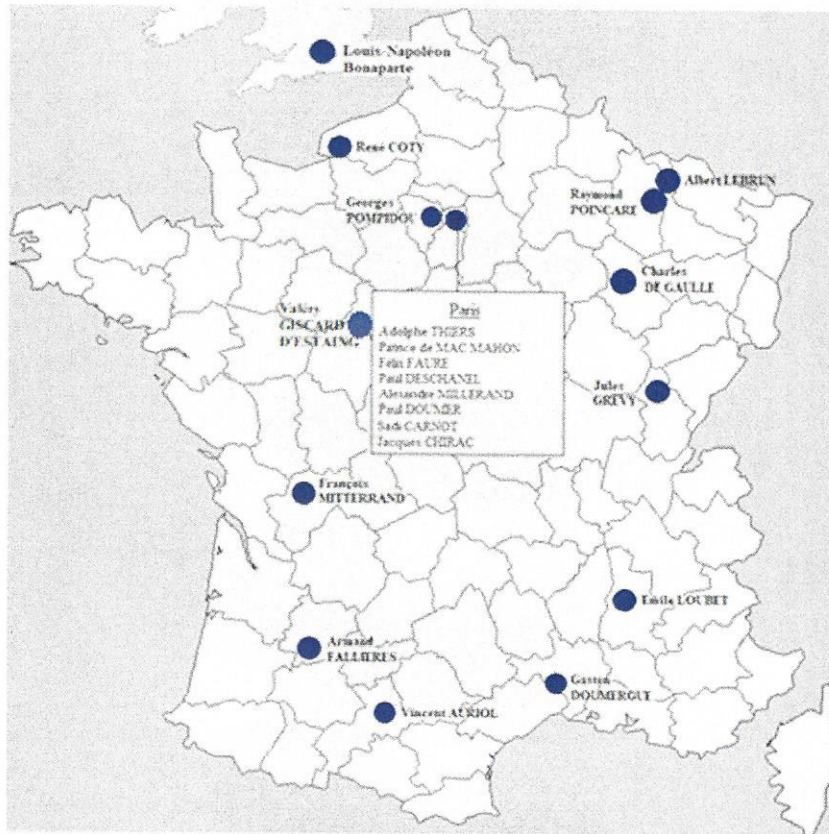


Cérémonie sur la tombe du Général Rullière, cimetière de Montmartre, Paris (75)

- organisée sur une tombe par le Souvenir Français ;
- qui associe les élus municipaux, les familles concernées, une classe scolaire (qui a préparé la cérémonie), les adhérents et les drapeaux du Souvenir Français, ainsi que les médias locaux ;
- qui se structure autour de gestes simples : les participants déposent une fleur / observent une minute de silence / assistent à la lecture d'un texte de présentation du défunt (si possible par un jeune scolaire).

Afin de populariser le concept de geste commémoratif, un programme renouvelable annuellement, impulsé par la Direction Générale a été mis en place :

- Un geste mémoriel organisé chaque année : **l'Hommage aux présidents de la République décédés.**



Carte des gestes mémoriels organisés sur les tombes des Présidents de la République en France

- **Un Programme annuel des gestes mémoriels pour 2022 :**

Le 80^e anniversaire de l'année 1942 :

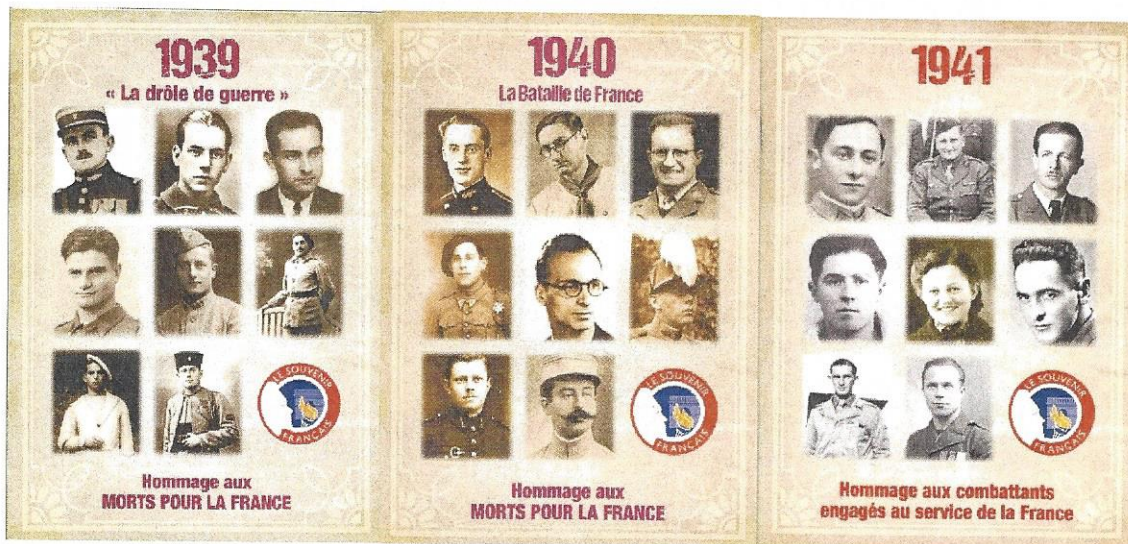
Cette programmation prend le même schéma que pour les années des anniversaires de 1939, 1940 et 1941.

Chaque délégation générale, en relation avec la Direction Générale, choisit un combattant « Mort pour la France » ou ayant joué un rôle dans la résistance ou dans la France Libre en 1942, reposant dans une tombe familiale de son département.

- Objectif 105 gestes mémoriels : les 96 départements métropolitains et les 9 départements d'Outre-Mer ;

Comme les années précédentes, la liste des « 100 » et la présentation de chaque combattant seront publiés dans le supplément de la revue en octobre 2022. De plus, un e-mail sera adressé à chaque maire de la commune dans laquelle est inhumé le combattant afin de les sensibiliser. Il est également demandé à chaque DG d'organiser un « geste commémoratif » sur la tombe du combattant concerné entre la date de publication de la revue et le 31 décembre 2022.

Enfin, et cela constitue une nouveauté, il sera proposé d'apposer une cocarde sur chacune des tombes et de géolocaliser ces dernières (cocarde et géolocalisation financées par le Souvenir Français).



70^e anniversaire de l'intervention militaire française au Tchad (1969-1972) :

L'intervention des troupes françaises au Tchad de 1969 à 1972 constitue la première campagne de contre-insurrection menée par les forces françaises dans un pays étranger souverain. Ce fut une réussite très peu médiatisée. L'opération s'acheva en août 1972.

60 soldats français y furent tués. Ces « Morts pour la France » sont inhumés dans des tombes familiales.

Afin de rendre hommage à ces combattants morts en OPEX, les délégations concernées seront chargées de créer un geste commémoratif durant l'année 2022.

60^e anniversaire de la fin de la guerre d'Algérie :

Pres de 25 000 soldats sont « Morts pour la France » pendant la Guerre d'Algérie, dont 15 500 au combat. Les corps de ces combattants ont tous été restitués à leur famille et ont été inhumés dans des tombes familiales.

Dans le cadre du 60^e anniversaire, le Souvenir Français a souhaité organiser sur chacune de ces tombes un geste durant l'année. Lors de la réunion des principales associations d'anciens combattants, le 25 octobre 2021, le Ministère des Armées a décidé de prendre à son compte cette initiative. Un courrier sera adressé par la ministre déléguée à chaque mairie et la DPMA coordonnera les initiatives auxquelles sera associé le Souvenir Français.

2.2.2. Les moments de mobilisation

Ils sont au nombre de trois :

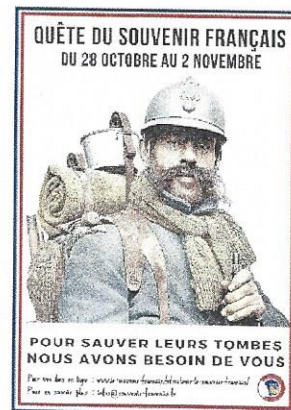
- *La quête du Souvenir Français*

Le Souvenir Français organise depuis plus de cent ans une quête annuelle autour du 1^{er} novembre. A l'origine, cette quête s'organisait uniquement à l'entrée des cimetières communaux et s'accompagnait d'une cérémonie organisée dans le cimetière, dans le cadre de la journée commémorative nationale votée

par le parlement en 1920 (**Annexe 11**). Cette quête est un moment essentiel de la vie des comités du Souvenir Français qui vont au contact du public et recueillent des fonds pour le développement des actions qu'ils mènent.

Quant aux cérémonies organisées le 1^{er} novembre, elles ont fortement diminué en raison de la concurrence du 11 novembre (décidée en 1922). Le Souvenir Français soutient les cérémonies qui sont encore organisées.

L'importance de la quête est fortement rappelée et la présence à l'entrée des cimetières reste essentielle (**Annexe 12**).



- *Le printemps des cimetières*

Le *Printemps des cimetières* est le seul événement national dédié exclusivement au patrimoine funéraire, créé en 2016 par l'Association Patrimoine Aurhalpin. Le temps d'un week-end, les acteurs du patrimoine sont invités à proposer des animations à destination du public. Les organisateurs peuvent être des associations, des offices de tourisme, des artisans, etc. L'objectif de l'événement est de faire découvrir les richesses patrimoniales méconnues des cimetières.

L'édition 2021 a regroupé plus de 80 organisateurs dans 39 départements français. Le Souvenir Français y a participé, notamment par la mise en avant de l'application de géolocalisation GéoMémoire. Cette dernière a été présentée sur le site internet <https://printempsdescimetieres.org/>. Cet événement constitue une véritable opportunité de faire vivre l'application, la présenter et organiser des visites guidées dans les cimetières géolocalisés.

Le thème de l'édition 2022 (le week-end du 20 mai 2022) concernera le patrimoine funéraire combattant. Dans ce cadre, le Souvenir Français va signer une convention de partenariat avec le *Printemps des cimetières* afin de mener des initiatives dans les cimetières.

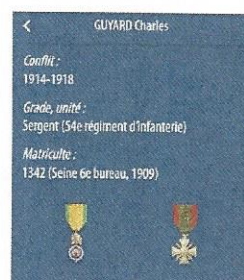
- *Les Journées Européennes du Patrimoine*

Ces journées ont lieu sur tout le territoire en septembre de chaque année. Ces manifestations locales permettent au public « la découverte de nombreux édifices et autres lieux qui ne sont souvent qu'exceptionnellement ouverts au public, ou de musées dont l'accès devient alors exceptionnellement gratuit ou à prix réduit ».

Le Souvenir Français n'a pour l'instant jamais participé à cette initiative. Ce serait une occasion pour les comités et délégations d'être force de proposition, pour présenter leur travail en ce qui concerne la rénovation des tombes par exemple. Des visites guidées pourraient également être mises en place dans les cimetières.

2.2.3. La géolocalisation des tombes

En 2016, le Souvenir Français a créé l'application GéoMémoire. Téléchargeable gratuitement sur smartphone et tablette, elle géolocalise les tombes des « Morts pour la France » dans les cimetières communaux. Ainsi, dans les cimetières géolocalisés, le promeneur repère ces tombes à l'aide d'une cocarde tricolore sur Google Earth. En cliquant sur cette dernière, il a accès à la fiche biographique du combattant, rédigée par un historien et à des photographies. Cette application est un moyen innovant de transmettre une mémoire familiale, locale et individuelle.



Fils de Gustave François Guyard, facteur d'instruments de musique (i.e. employé spécialisé dans leur entretien et leur restauration), et de Maria Anna Julienne Bellefleur, son épouse couturière, Charles GUYARD naît le 5 juillet 1889 au n°22 de la rue des Epinettes à Paris (17^e arrondissement).
A vingt ans, il travaille comme employé de

Carte des cimetières géolocalisés en France

Afin de diversifier les opérations de géolocalisation, il est décidé que le Souvenir Français géolocalisera chaque tombe rentrant dans le cadre des gestes mémoriels de l'année commémorative, ainsi que chaque tombe dont il assurera la rénovation. Le financement sera assuré par le Souvenir Français et la corcade sera donnée par le siège. Concernant la mise en œuvre classique des géolocalisations, elle est définie avec précision par la fiche présente en **Annexe 13**.



Inauguration de l'application GéoMémoire au cimetière des Batignolles, Paris 17, le 1^{er} octobre 2021

2.2.4. Les visites mémorielles de proximité

Les tombes de « Morts pour la France » sont des éléments essentiels des visites mémorielles de proximité proposées aux établissements scolaires de chaque commune.

Ces visites s'intègrent dans un chemin de mémoire que peuvent construire en partenariat les comités du Souvenir Français et les enseignants. Les *Parcours de Mémoire* relient le Monument aux Morts communal, les stèles* et plaques, les noms de rue, ainsi que les tombes des combattants MPF.

L'exemple des deux *Parcours de Mémoire* de Saint-Quay-Portrieux (Côtes d'Armor) doit servir de modèle aux comités ou délégations (**Annexe 14**). Une méthodologie est proposée en **Annexe 15**.

2.3. L'entretien et la rénovation des tombes de « Morts pour la France »

2.3.1. Réglementation concernant l'entretien des sépultures dans les cimetières communaux

La notion d'entretien d'une sépulture est commune à tout type de sépulture en ce qui concerne les MPF, que ce soit un carré militaire national, communal, mixte ou bien une tombe familiale.

Les propriétaires ou les ayants-droits d'une concession, ou bien les institutions (collectivité, entreprise privée, association, etc.) en charge de l'entretien courant, sont tenus de maintenir la tombe en bon état. C'est à dire de garantir l'étanchéité du caveau*, nettoyer/rénover le monument, prendre soin des végétaux, etc. En ce qui concerne les particuliers, les aménagements et les travaux sont à leurs frais.

Outre la preuve de respect que représente cette démarche, le nettoyage de la tombe évite de porter atteinte à la sécurité d'autrui et contribue à la décence du cimetière. Chaque cimetière est pourvu d'un règlement qui définit précisément ce qui peut « porter atteinte à autrui ». Le maintien de la sépulture en bon état évitera également que la tombe se dégrade et devienne ainsi potentiellement dangereuse pour les personnes ou pour les tombes voisines.

Le Souvenir Français intervient ainsi dans l'entretien des sépultures, dont les spécificités sont énoncées ci-dessous.

2.3.2. Les sépultures perpétuelles appartenant à l'Etat

Le Souvenir Français a conservé l'entretien de 37 carrés nationaux et mixtes soit 5 295 tombes, cadre défini par une convention d'entretien en cours de signature entre l'ONAC-VG et le SF (**Annexe 16**).

Le rôle des comités du Souvenir Français est le suivant :

- Entretien courant des sépultures (nettoyage, désherbage, ratissage des allées) ;
- Aucune intervention pour la rénovation des tombes ;
- En échange réception d'un financement de 1,5 euros par tombe.

La fiche de bilan des activités des comités concernés est en **Annexe 17**, elle doit être remplie à chaque passage du comité pour l'entretien du carré.

2.3.3. Les tombes de restitués* appartenant aux communes

Le Souvenir Français peut participer à l'entretien des tombes communales au sein des carrés communaux mixtes ou de restitués – ainsi qu'à l'entretien des tombes collectives de regroupement.

Cet entretien se fait dans le cadre d'une « convention sur la sauvegarde des sépultures de « Morts pour la France » » (type Bourg-de-Péage, **Annexe 9**) avec la commune.

Concernant la rénovation de ces tombes, le Souvenir Français peut subventionner les communes en respectant le cadre financier décidé par le Conseil d'Administration (**Annexe 18**).

2.3.4. Les tombes familiales dans lesquelles sont inhumés des « Morts pour la France »

Le Souvenir Français peut prendre en charge l'entretien d'une tombe familiale dans laquelle est inhumé un MPF à partir du moment où elle s'inscrit dans le cadre de la politique volontariste du Souvenir Français, qu'elle soit en déshérence ou après accord passé avec la famille :

- Les sépultures des « Justes parmi les Nations » (dans le cadre de la convention de partenariat signée avec l'Association Yad Vashem, le 8 juin 2017 – **Annexe 19**) ;
- Les sépultures des Compagnons de la Libération (dans le cadre de la convention de partenariat signée avec l'Association des Familles de Compagnons de la Libération, le 17 juin 2016 – **Annexe 20**) ;
- Les sépultures des Présidents de la République (dans le cadre de l'hommage rendu par le Souvenir Français aux Présidents de la République) ;
- Les tombes rentrant dans le cadre des projets annuels dit des 100 (1939, 1940, 1941, 1942, etc.) ;
- Les tombes ciblées dont l'entretien est décidé par un comité

Dans le cadre de cet entretien est apposée sur la tombe, la cocarde du Souvenir Français.

2.3.5. Le fleurissement des tombes

L'entretien des sépultures de « Morts pour la France » passe également par le fleurissement de ces dernières. Pour cela, deux moyens à privilégier :

- *Des initiatives partenariales : la récupération gratuite de végétaux dans les grandes surfaces :*

Un partenariat à développer dans les années à venir : demander aux fleuristes, aux pépinières ou aux entreprises paysagères de donner généreusement aux comités ou aux délégations leurs excédents de fleurs afin que ceux-ci servent à fleurir les tombes des MPF.

Par exemple, pour le 11 novembre 2020, le comité d'Albert dans la Somme a pu bénéficier de la générosité d'une entreprise de paysagistes qui a offert une centaine de pots de chrysanthèmes. Le comité a pu les disperser sur diverses sépultures de MPF.



Dans l'Eure-et-Loir, une opération a été montée avec deux fleuristes de l'agglomération chartraine aux alentours du 11 novembre 2020 : ils ont fait don de leur stock de chrysanthèmes invendus pour fleurir 335 tombes du Carré Militaire de Chartres.

- *Le rosier de la mémoire :*

Toutes les informations concernant l'obtention et les commandes du « rosier de la mémoire », ainsi que des plaques signalétiques sont en **Annexe 21**.

2.3.6. Les outils mis à disposition par le Souvenir Français pour l'entretien et la rénovation des sépultures

- *Les outils de l'entretien courant d'une sépulture*

L'entretien courant des sépultures de MPF par le Souvenir Français est entrepris par les comités sur le terrain.

Le « Petit Guide à l'usage des personnes souhaitant entretenir une sépulture » (**Annexe 22**) constitue un véritable outil dans la préservation des monuments funéraires. Il est fortement recommandé de suivre ces préconisations.

- *Les matériaux pour la rénovation des tombes*

Les cadres funéraires :

Le Souvenir Français a décidé de mettre à la disposition des communes (et des comités) un cadre funéraire à un prix très compétitif.

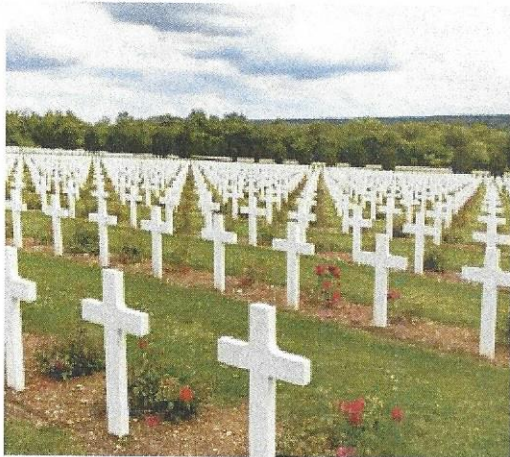
Le moule, nécessaire à cette réalisation, a été fabriqué par une entreprise de la Nièvre et financé par Le Souvenir Français. Les cadres funéraires peuvent être commandés par les délégations, les comités et surtout par les communes au prix unitaire de 135 € hors frais de port.

Il est suggéré de faire financer ces achats par les communes. Si cela s'avère impossible Le Souvenir Français en prendra la charge en tout ou partie.



Les commandes sont à adresser à la société :

PREFAC- MYWAY
Rue du port
BP 30 – « La prise d'eau »
03290 Dompierre-sur-Besbre
04 70 48 56 40 - info@prefac.com



Les emblèmes en béton :

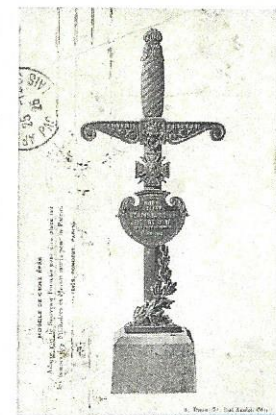
Afin d'assurer l'indispensable uniformité, la fourniture des emblèmes est gracieusement assurée par l'intermédiaire de l'ONAC-VG. Ils sont de 4 modèles : croix latine, stèle israélite, stèle musulmane, stèle aconfessionnelle.

Le délégué général regroupe les commandes préparées par les présidents de comité et les adresse au siège (patrimoine@souvenir-francais.fr), qui effectue une commande trimestrielle auprès de l'ONAC-VG (**Annexe 23**). Le délai de livraison pouvant, ensuite, être de l'ordre de plusieurs mois, il convient d'anticiper à l'avance en fonction d'éventuels travaux ou cérémonies.

Les emblèmes en métal (croix-épées) :

Le Souvenir Français a pour volonté de réintroduire la « croix-épée » dans les cimetières. Nombre de ces emblèmes étaient présents au XXe siècle, mais leur entrée en désuétude totale se fait de plus en plus forte.

- Une convention de partenariat avec une entreprise spécialisée dans l'impression 3D et les métaux est en cours d'élaboration.



Les plaques d'identification :

Des plaques servant à identifier le défunt et à apposer sur les emblèmes ou le monument funéraire déjà en place peuvent être commandées. Elles sont en résine – taille 245 mm x 80 x 05 – caractères marron foncé sur fond ivoire.

Les commandes sont à adresser directement au fournisseur agréé par le siège (SG LASER). Un modèle de bon de commande à utiliser systématiquement figure en **Annexe 23**. Son utilisation permettra de bénéficier du tarif préférentiel accordé par ce fournisseur à notre association. Il sera également diffusé sur le site du Souvenir Français. Le comité ou la délégation qui passe commande règle la somme due.